



Fiche signalétique U

Abri-camping Ruisseau Bascon

Sentier International des Appalaches - Québec

Information pour le service des réservations

Nom : Abri-camping Ruisseau Bascon / Réserve faunique de Matane

Carte Topo : Réserve faunique de Matane

Date d'exploitation : 24 juin au 11 octobre

Nombre de places : 8 personnes (Un abri de 4 murs et lits en bois, sans matelas, et deux plates-formes pouvant accommoder jusqu'à deux tentes de deux places chacune)

Tarifs : 17,25 \$ / nuit, par personne

5,75 \$ / nuit, par personne, par tente

Localisation : Le long du ruisseau Bascon, près du Mont Collins, section Cap-Chat

Accès routier le plus proche : Route 1 de la Réserve

Distance de marche de l'accès routier le plus proche : 6,8 km

Étape à l'est : Mont Logan, Parc national de la Gaspésie

→ Distance : 10,6 km

Étape à l'ouest : Abri-camping Petit Sault

→ Distance : 8,5 km

Autres services : Toilette sèche, plates-formes, point d'eau, support à nourriture

Message aux clients : Le site comprend 1 abri de 4 murs de 3,7m sur 3,7m avec 4 lits en bois sans matelas pouvant accommoder 4 personnes, et 2 plates-formes de bois mesurant 3,7 m sur 3,7 m pouvant accommoder 12 personnes. Les tentes doivent être installées sur les plates-formes. Le site comprend aussi une toilette sèche. L'entretien est la responsabilité des usagers.

Un dispositif de support de nourriture est aussi sur le site. Cela sert à suspendre à 4 mètres du sol la nourriture des randonneurs afin de tenir les ours et autres bêtes sauvages éloignés du campement.

Vous devez apporter tente, sac de couchage, matelas, poêle de camping, allumettes, lampe de poche, gamelles et ustensiles, nourriture, papier hygiénique, trousse de premiers soins.

On trouve à proximité du camping un point d'eau. L'eau peut ne pas être potable. Mieux vaut la traiter ou la faire bouillir.

On peut faire des feux de camp si le degré de sécheresse n'est pas élevé, dans les endroits aménagés pour les feux seulement. Les randonneurs doivent enregistrer leur présence au début de leur randonnée et obtenir un permis de séjour à un des endroits suivants: Entrée John de la Réserve de Matane ou entrée l'Islet de la Zec de Cap-Chat.

Renseignements supplémentaires : Bureau du SIA : (418) 562-7885

